

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION

25 NOVEMBRE 2021

Approuvé lors de l'assemblée générale du 23 mars 2022

ASSEMBLEE GENERALE

25 novembre 2021 – Hôtel consulaire en présentiel

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
• Ouverture de la séance par Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne	4
• Installation de la nouvelle assemblée par le Préfet de l'Yonne	4
• Election du Président	6
• Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 octobre 2021	5
• Election du Bureau	9
• Délégations de signatures	10
• Frais de mission – Frais de mandat	12
• Habilitation à donner au Président pour ester en justice	14
• Désignation d'un membre suppléant du Président à CCI France	16
• Constitution de la Commission des finances	17
• Constitution de la Commission de prévention des conflits d'intérêts	19
• Constitution de la Commission consultative des marchés	21
• Désignation de membres associés	23
• Désignation de représentants dans les principales structures départementales	24
• Information relative aux fonctions du Directeur Général	28
• Calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2022	29
• Clôture de l'assemblée générale par Thierry CADEVILLE, Président de la CCI Yonne	30
○ <i>Intervention de Sylvie RAMISSE - HOTEL NORMANDIE</i>	
○ <i>Intervention de Stéphanie LOUAULT - REMORQUES LOUAULT</i>	
○ <i>Intervention de Dominique VERDUYN - DAVEY BICKFORD</i>	
○ <i>Intervention de Laurence DERBECQ - SCIERIE DE VERON</i>	
○ <i>Intervention d'Alain LAPLAUD – MANNESMANN TUBES PRECISION</i>	
• Informations diverses	39
○ <i>Bilan des RIDY édition 2021</i>	
○ <i>Semaine régionale de la création-reprise d'entreprises</i>	
○ <i>Organisation du Zoom de l'orientation avec la Communauté d'Agglo. du Gand Sénonais</i>	

Assemblée Générale d'installation du 25 novembre 2021

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu sa séance d'installation, faisant suite aux élections consulaires qui se sont déroulées du 27 octobre au 9 novembre 2021, le jeudi 25 novembre 2021, à 10 heures, au siège de la CCI de l'Yonne.

Cette séance d'installation a eu lieu sous la présidence de Monsieur Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne, jusqu'à l'installation des membres élus, et sous celle de Florence PICHOL, doyen d'âge, qui assure la présidence assistée de Clément BAILLY et de Xavier CELLARD DU SORDET benjamins de l'assemblée, jusqu'à l'élection du Président.

Membres titulaires présents

Marie AUBIN, Clément BAILLY, Pascal BAILLY, Didier BARJOT, Thierry CADEVILLE, Georges CARLIERE, Xavier CELLARD DU SORDET, Didier CHAPUIS, Pascal CHAROT, Laurence DERBECQ, Emmanuel DUBOIS, Sylvain DUVAL, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Alain GENET, Alain LAPLAUD, Elisabeth LEBEAU-COSTA, Frédérique LECOMTE, Pascal LEROUX, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Ghislaine MOREAU, François-Xavier NAULOT, Yann PICARD, Florence PICHOL, Frédérique RADE, Sylvie RAMISSE, Sylvie SIDOU, Stéphane TURPIN, Dominique VERDUYN.

Membres titulaires représentés

- Pierre BELBENOIT a donné pouvoir à Pascal CHAROT ;
- Sophie GRCEVIC a donné pouvoir à Thierry CADEVILLE ;
- Kouider HAFID a donné pouvoir à Sylvain DUVAL ;
- Anthony BALOUZET a donné pouvoir à Didier CHAPUIS ;
- Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT a donné pouvoir à Marc MANDRAY.

Important : Le vote par procuration est seulement permis, à l'occasion de l'assemblée générale d'installation, pour l'élection des membres du Bureau et du Président. Il ne concerne pas les autres décisions et délibérations que l'assemblée générale est amené à prendre.

Assistaient également à la réunion

- Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne ;
- Jérôme MAYEL, Directeur Général ;
- Les Directeurs et Chefs de service de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR LE PREFET DE L'YONNE

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui installer dans leurs fonctions, les nouveaux membres de la CCI de l'Yonne, élus lors des élections consulaires qui se sont déroulées par vote électronique du 27 octobre au 9 novembre 2021.

Monsieur le candidat à la Présidence, je veux vous féliciter pour cette élection, pour cet engagement au profit de la collectivité, de vos mandants, mais aussi au-delà, pour cette mission de service public.

Je pense que la valeur de l'engagement n'est jamais suffisamment mise en avant, car l'exercice de cette fonction, c'est du temps que vous ne passez pas dans votre entreprise et que vous passez au profit de la collectivité. C'est une mission importante, qui est assurée aux côtés des Collectivités et de l'Etat.

La crise a eu des effets positifs même aux pires situations et nous a fait prendre conscience que nous avons besoin, CCI et Etat, de travailler ensemble. Je suis vraiment marqué par le travail très rapproché que nous avons effectué avec le Président PEREZ et le Directeur Général que je tiens à saluer. Je souhaite que cette étroite collaboration se poursuive.

Nous sommes dans une situation particulière et innovante, que l'on peut qualifier de révolution industrielle. Nous vivons une pandémie exceptionnelle dans son côté mondial, dans son intensité et nous assistons parallèlement à une reprise économique très forte, beaucoup plus forte que ce que nous attendions. Nous avons beaucoup de raisons d'espérer que l'on aille vers quelque chose d'intéressant. C'est une période passionnante à vivre, une période de grands changements. Comme toute période de grands changements, elle est source d'inquiétudes et nécessite d'avancer avec prudence. C'est là aussi tout le rôle de l'Etat et des Collectivités Territoriales qui accompagnent et des instances consulaires qui ont cette vision transverse par rapport à ceux qui sont sur le terrain en train de diriger leurs entreprises.

Voilà ce que je voulais dire pour rendre hommage à la CCI de l'Yonne, qui est une vieille dame par son ancienneté et qui montre que les instances anciennes qui savent s'adapter et se transformer ont encore beaucoup de choses à apporter.

Merci pour votre engagement Monsieur CADEVILLE. Je suis certain que nous aurons encore beaucoup de choses à faire ensemble et vous souhaite un bon mandat pour les années qui viennent.

Le Préfet de l'Yonne, Henri PREVOST, remercie Jérôme MAYEL, Directeur Général, de lui avoir préparé les éléments protocolaires et réglementaires et propose de passer à l'installation des élus de la CCI de l'Yonne.

2. INSTALLATION DE LA CCI DE L'YONNE PAR M. LE PREFET

Suivant le procès-verbal de la Commission d'Organisation des Elections chargée d'opérer le recensement des votes pour l'élection des membres de la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté et de la CCI de l'Yonne, ont été élus pour un mandat de 5 ans, de 2022 à 2026 :

Monsieur le Préfet de l'Yonne énonce les noms des 36 membres élus de la CCI de l'Yonne par catégorie :

Groupement Liste d'Union CPME-MEDEF-FCE&Indépendants

Catégorie Commerce - 11 membres élus

1. **Frédérique LECOMTE** - Opticienne - titulaire CCI BFC + CCI Yonne
2. **Marc MANDRAY** - Commerce interentreprise - titulaire CCI BFC + CCI Yonne
3. **Frédérique RADE** - Commerce de bricolage - suppléante CCI BFC + CCI Yonne
4. **Sylvain DUVAL** - Commerce de fruits secs - suppléant CCI BFC + CCI Yonne
5. **Didier BARJOT** - Traiteur
6. **Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT** - Commerce de lingerie
7. **Sophie GRCEVIC** - Opticienne
8. **Pascal LEROUX** - Fromagerie
9. **François-Xavier NAULOT** - Location de matériel
10. **Yann PICARD** - Grande distribution
11. **Nicolas PLANTIER** - Bar/Brasserie

Catégorie Industrie - 12 membres élus

1. **Xavier CELLARD DU SORDET** - Fabrication d'outillages - titulaire CCI BFC + CCI Yonne
2. **Nicolas GARNERONE** - Fabrication de portails - titulaire CCI BFC + CCI Yonne
3. **Laurence DERBECQ** - Scierie - suppléante CCI BFC + CCI Yonne
4. **Stéphanie LOUAULT** - Chaudronnerie, mécano-soudure - suppléante CCI BFC + CCI Yonne
5. **Anthony BALOUZET** - Fabrication de lames et de systèmes d'affûtage
6. **Pierre BELBENOIT** - Fabrication de planchers surélevés
7. **Didier CHAPUIS** - Traiteur
8. **Pascal CHAROT** - Fabrication d'appareils d'eau chaude
9. **Emmanuel DUBOIS** - Fabrication de matériel pédagogiques
10. **Alain GENET** - Fabrication de meubles
11. **Alain LAPLAUD** - Fabrication de tubes de précision
12. **Dominique VERDUYN** - Fabrication de produits pyrotechniques

Catégorie Services - 13 membres élus

1. **Thierry CADEVILLE** - Vente, location et maintenance de matériel de manutention - titulaire CCI BFC + CCI Yonne
2. **Sylvie RAMISSE** - Hôtellerie - titulaire CCI BFC + CCI Yonne
3. **Ghislaine MOREAU** - Agence immobilière - suppléante CCI BFC + CCI Yonne
4. **Georges CARLIERE** - Publicité adhésive, signalétique- suppléant CCI BFC + CCI Yonne
5. **Marie AUBIN** - Création et impression d'étiquettes
6. **Clément BAILLY** - Expertise comptable
7. **Pascal BAILLY** - EHPAD
8. **Karine GAUFFRENET** - Taxi
9. **Kouider HAFID** - Services à la personne
10. **Elisabeth LEBEAU-COSTA** - Expertise comptable
11. **Florence PICHOL** - Consultante
12. **Sylvie SIDOU** - Agence d'intérim
13. **Stéphane TURPIN** - Distribution postale et services bancaires

Monsieur le Préfet déclare officiellement installés dans leurs fonctions pour la mandature 2022-2026, les 36 membres titulaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne issus des élections consulaires et présente à chacun ses félicitations.

3. DELIBERATIONS

Monsieur le Préfet met fin à sa présidence, et demande la constitution d'un bureau d'âge composé du doyen d'âge, Florence PICHOL qui assure la présidence, assistée des deux benjamins de l'assemblée, Clément BAILLY et Xavier CELLARD DU SORDET, afin de procéder à l'élection du Président de la CCI de l'Yonne.

3.1 ELECTION DU PRESIDENT

Florence PICHOL, Doyen d'âge

Florence PICHOL remercie Monsieur le Préfet et rappelle les règles relatives à l'élection du Président, qui s'effectue au premier et au deuxième tour, à la majorité des membres en exercice. Au troisième tour, l'élection a lieu à la majorité relative, ou, en cas de partage des voix, au bénéfice de l'âge.

Pour l'élection du Président, elle précise que tout membre empêché d'assister à la séance, peut donner pouvoir écrit à un autre membre de son choix pour voter en son nom et que nul ne peut recevoir plus d'un pouvoir.

Aujourd'hui, à 10 heures, ont été enregistré 30 membres élus présents et 5 pouvoirs, soit 35 électeurs :

- Pierre BELBENOIT a donné pouvoir à Pascal CHAROT
- Sophie GRCEVIC a donné pouvoir à Thierry CADEVILLE
- Kouider HAFID a donné pouvoir à Sylvain DUVAL
- Anthony BALOUZET a donné pouvoir à Didier CHAPUIS
- Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT a donné pouvoir à Marc MANDRAY

Cette assemblée peut donc valablement délibérer puisque le quorum prévu par le règlement intérieur est égal à la moitié des membres + 1 = soit 19.

Le quorum est atteint.

Conformément aux textes en vigueur, les candidats aux fonctions de membre du Bureau, doivent avoir déclaré sur l'honneur qu'ils remplissent les conditions d'éligibilités prévues à l'article L 713-4 du code du commerce et qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité visée à l'article L 713-3 du même code.

Florence PICHOL indique avoir reçu la candidature de Thierry CADEVILLE aux fonctions de Président

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Florence PICHOL donne la parole à Thierry CADEVILLE.

Thierry CADEVILLE, Candidat à la présidence de la CCI de l'Yonne

Depuis que j'ai une vingtaine d'années, ce que je veux essentiellement, c'est entreprendre.

J'ai toujours pensé que c'est par l'entreprise d'un projet quel qu'il soit, privé ou public, culturel, associatif ou sportif, que l'humain pouvait s'exprimer au mieux.

Pour moi, l'entreprise c'est la liberté !

La France est tout de même la sixième puissance économique mondiale. Je suis assez opposé au « France bashing ».

C'est en grande partie grâce aux entreprises et à ses entrepreneurs qu'elle le doit, avec le concours d'un Etat fort et de moyens publics modernes et que nous devons pouvoir nous payer, bien entendu.

Consacrer les cinq prochaines années de ma vie professionnelle, à animer, à développer et à rendre le plus efficace possible un outil qui est au service des entreprises, les CCI se présentent comme des accélérateurs des entreprises, m'a paru représenter un projet plein de promesses et d'intérêts, pour tout dire une belle entreprise !

Voilà pourquoi je vous présente ma candidature au poste de Président de la CCI de l'Yonne.

C'est un challenge que l'on relèvera ensemble. Nous faisons face à la baisse des dotations de l'Etat depuis déjà plusieurs années et nous sommes obligés d'aller chercher du chiffre d'affaires, de gérer cette CCI sur un modèle économique proche de celui d'une entreprise, avec un compte d'exploitation plutôt équilibré. Nous n'aurons pas tous les ans la possibilité de vendre des actifs comme nous l'avons fait ces dernières années.

Nous aurons besoin de nous retrousser les manches pour le faire.

Florence PICHOL, Doyen d'âge

Florence PICHOL demande s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Florence PICHOL propose que l'élection s'effectue par un vote à main levée.

Aucun membre de l'assemblée n'étant opposé à ce mode d'élection, le doyen d'âge à l'assemblée :

- qui approuve la candidature de Thierry CADEVILLE ?
- qui s'abstient ?
- qui est contre ?

Les résultats du vote sont les suivants :

- Membres élus en exercice : 36
- Majorité des membres élus en exercice : 19
- Nombre de votants présents ou représentés : 35
- Nombre de voix pour Thierry CADEVILLE : 34
- Abstention : 1
- Opposition : 0

Le doyen d'âge, proclame Thierry CADEVILLE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, pour la mandature 2022-2026.

Elle ajoute que, par ce vote, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne confère à Thierry CADEVILLE tous pouvoirs pour procéder à l'exécution de ses décisions et pour la représenter dans toutes ses activités et ses engagements pendant la durée du présent mandat.

Elle rappelle ensuite les pouvoirs du Président.

Le Président est l'organe exécutif de la Chambre. Il la représente dans tous les actes de la vie juridique, contrats ou procès. Il a le pouvoir d'ester en justice, de déléguer sa signature, de conclure les marchés, de signer des actes authentiques. Il convoque les Assemblées, les préside et assure l'exécution des décisions qui y sont prises. Il a voix prépondérante en cas de partage dans les délibérations de la Chambre et du Bureau.

Le Président assure la représentation de la CCI de l'Yonne, soit personnellement, soit par le Secrétaire ou par l'un de ses collègues qu'il mandate à cet effet. Il peut également se faire représenter par le Directeur Général.

En cas d'urgence, le Président peut, s'il l'estime nécessaire, prendre position au nom de la Chambre, à charge pour lui d'en rendre compte à la prochaine Assemblée Générale.

En matière financière, le Président est de droit, ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est chargé de l'exécution du Budget voté par l'Assemblée. Il peut déléguer sa signature dans ce domaine, en permanence ou pour une durée ou un montant limités :

- à un autre Membre du Bureau, à l'exclusion du Trésorier, du Trésorier-Adjoint ou des Délégués du Trésorier,
- au Directeur Général, ou sur sa proposition à un autre agent de la Chambre de Commerce et d'Industrie, conformément aux dispositions figurant au Règlement Intérieur.

Le doyen d'âge met fin à sa présidence et invite Thierry CADEVILLE à venir s'installer à la tribune.

Le Président nouvellement élu s'installe pour diriger les travaux de l'assemblée et remercie Monsieur le Préfet d'avoir présidé cette séance d'installation des 36 membres titulaires de la CCI, ainsi que, Florence PICHOL, Clément BAILLY et Xavier CELLAD DU SORDET d'avoir présidé le Bureau d'âge.

Avant de poursuivre le déroulement de l'assemblée générale, Thierry CADEVILLE, Président, demande l'autorisation à l'assemblée d'apporter deux modifications à l'ordre du jour transmis par mail avec la convocation.

Ces deux modifications portent sur :

- l'ajout d'une délibération visant à désigner des membres associés,
- la transformation de l'information relative à la désignation de représentants dans les principales structures départementales en délibération.

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à cette modification de l'ordre du jour ou s'abstient.

L'assemblée générale ayant approuvé ces modifications, Thierry CADEVILLE propose de passer à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 octobre 2021.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Le Directeur Général rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 octobre 2021 a été transmis par mail avec la convocation et demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet de ce compte-rendu, bien qu'une partie des membres présents n'ait pas assisté à cette précédente réunion.

Le procès-verbal est mis aux voix et approuvé comme suit :

LE PROCES VERBAL DU 15 10 21 EST ADOPTE COMME SUIV :				
NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	19	30	0	0

3.2 ELECTION DU BUREAU

Le Président indique qu'il a reçu une liste de candidatures aux fonctions de membres du Bureau et qu'il remettra à Monsieur le Préfet, la déclaration de chaque candidat à l'issue de cette séance.

Le Président propose une élection groupée pour tous les postes du Bureau, avec vote à main levée. Il précise que si d'autres candidats se déclarent, il faudra faire procéder à l'élection poste par poste.

Le Président nomme les candidats aux fonctions de membre du Bureau :

Postes à pourvoir	Candidatures
Vice-président industrie	Didier CHAPUIS
Vice-président commerce	Marc MANDRAY
Trésorière	Sylvie RAMISSE
Trésorier adjoint	Sylvain DUVAL
Secrétaire	Ghislaine MOREAU
Secrétaire	Nicolas GARNERONE

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, aucune demande de vote à bulletins secrets n'ayant été formulée, le Président propose de passer au vote.

Le Président proclame les résultats du vote :

- Membres élus en exercice : 36
- Majorité des membres élus en exercice : 19
- Nombre de votants présents ou représentés : 35
- Nombre de suffrages exprimés : 35
- Nombre de voix pour chaque candidat : 35

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :				
NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	19	35	0	0

Ainsi, chacun des membres ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres en exercice, le Président déclare :

- Didier CHAPUIS élu Vice-Président Industrie,
- Marc MANDRAY élu Vice-Président Commerce,
- Sylvie RAMISSE élue Trésorière,
- Sylvain DUVAL élu Trésorier Adjoint,
- Ghislaine MOREAU élue Secrétaire,
- Nicolas GARNERONE élu Secrétaire,

de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour la mandature 2022-2026.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président propose de poursuivre le cours de cette assemblée générale d'installation par la délibération relative aux délégations de signature du Président et du Trésorier.

3.3 DELEGATIONS DE SIGNATURE

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

Conformément à l'article R711-68 du Code du Commerce, les CCI adoptent un règlement intérieur qui définit les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et le cas échéant au Directeur Général ou sur sa proposition à d'autres agents permanents de la CCI.

Ces textes prévoient les obligations suivantes :

- L'ensemble des délégations de signature du Président doivent être portées à la connaissance des membres de l'Assemblée Générale ;
- Les délégations sont présentées au moyen d'un tableau tenu à jour, dont la publicité conditionne la validité ;
- Le tableau des délégations doit être publié sur le site Internet de la CCI, communiqué aux agents et tenu à la disposition des tiers.

En outre, le président peut déléguer sa signature en matière d'exécution du budget et d'émission de titres de perception et de mandats à tout membre élu de la chambre, à l'exception du trésorier et de ses délégataires. Il peut également déléguer sa signature pour les engagements de dépenses et les actes dont découle une créance au profit de la Chambre, à ses agents permanents désignés par le directeur général et non délégataires du trésorier.

Thierry CADEVILLE porte à la connaissance des membres élus les délégations de signature telles qu'elles sont détaillées dans le document joint au dossier de séance.

Il propose notamment de déléguer sa signature à Didier CHAPUIS, en sa qualité de Vice-Président Industrie et à Jérôme MAYEL, Directeur Général, ainsi qu'aux agents dont la liste est présentée dans le tableau de synthèse des délégations de signature.

Concernant les délégations de signature du Trésorier, ce dernier peut déléguer sa signature en matière d'exécution des opérations de dépenses, de recettes ou de gestion de la Trésorerie, au Trésorier-Adjoint ou à d'autres Membres élus de la CCI de l'Yonne, à l'exception du Président ou de ses délégataires

Le Président propose de déléguer sa signature à Sylvie RAMISSE Trésorière, à Sylvain DUVAL, Trésorier-Adjoint et à Sandrine SINET, Responsable des Finances.

DELIBERATION

VU le Code du Commerce, en sa partie réglementaire, notamment les articles R711-68 et R711-32, fixant respectivement les conditions et le champ d'application des délégations de signature du président et du trésorier à d'autres membres élus, au directeur général, à d'autres agents permanents de la chambre,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, notamment les articles 0.2.1, 0.2.2 et 0.2.3, fixant le cadre des délégations de signature du président et du trésorier.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 25 novembre 2021,

DECIDE d'actualiser le tableau des délégations de signature, comme joint aux dossiers de séance.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :				
NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	19	30	0	0

Thierry CADEVILLE demande une suspension de séance pour raccompagner Monsieur le Préfet qui doit quitter l'assemblée générale.

Monsieur le Préfet salue l'assemblée et remercie le Président pour son accueil.

3.4 FRAIS DE MISSION – FRAIS DE MANDAT

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

Le Directeur Général rappelle que les fonctions de membres titulaires et de membres associés dans les CCI sont des fonctions bénévoles, mais que cela ne fait toutefois pas obstacle au remboursement de frais de mission ou à l'attribution d'indemnités.

Il soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération relative aux frais de mission et de mandats.

DELIBERATION

1. Frais de mission

VU l'article R. 712-1 du code du commerce qui stipule que les fonctions de membres des établissements de chambres de commerce et d'industrie sont gratuites, sans que toutefois cette gratuité ne fasse obstacle à l'attribution d'indemnités ou de remboursement de frais.

VU l'article A. 712-1, du code de commerce qui prévoit que les frais admis à remboursement sur justificatifs sont les frais de transport, d'hébergement et de restauration engagés dans le cadre de leur mandat par les membres des établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie.

VU les articles 1.1.4 et 1.1.5 du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, qui stipule que les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement supportés par les membres élus titulaires, dans le cadre de leur mandat, peuvent être pris en charge par la Chambre, sur présentation de justificatifs et dans la limite prédéfinie par la Chambre. A noter que ces mêmes frais sont pris en charge dans le cadre de la participation des membres élus titulaires aux Assemblées Générales.

VU l'arrêté du 15 février 2021 fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles.

Frais kilométriques, barème fiscal des indemnités kilométriques - URSSAF au 15/02/2021, plafonné à 7CV, soit :

Puissance fiscale	Kilométrage parcouru à titre professionnel		
	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 cv et moins	$d \times 0,456$	$(d \times 0,273) + 915$	$d \times 0,318$
4 cv	$d \times 0,523$	$(d \times 0,294) + 1 147$	$d \times 0,352$
5 cv	$d \times 0,548$	$(d \times 0,308) + 1 200$	$d \times 0,368$
6 cv	$d \times 0,574$	$(d \times 0,323) + 1 256$	$d \times 0,386$
7 cv et plus	$d \times 0,601$	$(d \times 0,340) + 1 301$	$d \times 0,405$

d = distance parcourue à titre professionnel en km

Pour les véhicules électriques, le montant des frais de déplacement est majoré de 20 %.

2. Frais de mandat

VU l'arrêté du 16 octobre 2013 modifiant les articles A. 712-1 à A712-5 du code de commerce,

VU l'article A712-2 du code de commerce, qui prévoit la possibilité à l'assemblée générale de décider d'attribuer une indemnité pour frais de mandat, fixée par décret,

CONSIDERANT les articles A712-2 à A712-4 du code de commerce relatifs aux indemnités pour frais de mandat dans les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales,

CONSIDERANT tout particulièrement l'article A712-2 du code de commerce déterminant l'indemnité mensuelle globale de frais de mandat que l'assemblée générale de CCI France et de chaque chambre de commerce et

d'industrie territoriale et de région peut attribuer aux membres de son bureau est fixée dans les limites du barème suivant :

CATEGORIE	NOMBRE de ressortissants	POINTS d'indice
1	Moins de 5 000	300
2	De 5 000 à 9999	450
3	De 10 000 à 29 999	600
4	De 30 000 à 99 999	750
5	100 000 ou plus	900

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 25 novembre 2021,

APPROUVE le barème de remboursement des frais de déplacement des membres élus.

DECIDE d'attribuer au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, une indemnité mensuelle globale pour frais de mandat conforme à la réglementation en vigueur et dans le respect de la règle de non cumul entre indemnités perçues au titre de différents mandats consulaires.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	19	30	0	0

3.5 HABILITATION A DONNER AU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

Conformément aux articles R 431-1 à R 431-9 du Code de la Justice Administrative, concernant la représentation des parties devant le Tribunal Administratif, il s'avère que le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie doit justifier de sa qualité pour engager la Chambre de Commerce dans une action en justice, c'est-à-dire qu'il doit être habilité par son organe délibérant ; à savoir l'assemblée générale.

De plus, l'article L 712-1, du Code du Commerce, prévoit expressément que le Président est le « représentant légal de l'établissement ».

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président propose de passer à la délibération.

DELIBERATION

VU les articles R 431-1 à R 431-9 du Code de Justice Administrative concernant la représentation des parties devant le Tribunal Administratif,

VU l'article 2.2.3 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, autorisant le Président à ester en justice au nom de la chambre, sous réserve des autorisations de l'assemblée générale dans les cas prévus par le code de justice administrative, ou à la demande des juridictions concernées.

CONSIDERANT l'obligation faite au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne de justifier de sa qualité pour engager l'établissement dans une action en justice, c'est-à-dire être habilité par son organe délibérant, à savoir l'Assemblée Générale,

CONSIDERANT que cette habilitation ne fait pas obstacle à ce que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne soit représentée par un avocat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 25 novembre 2021,

HABILITE son Président, pour la durée de son mandat, à accomplir au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, devant les juridictions administratives en demande comme en défense, toute requête ou signer tout mémoire.

AUTORISE son président à désigner tous avocats spécialisés et les mandater pour représenter l'établissement devant les juridictions compétentes.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	19	30	0	0

3.6 DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DU PRESIDENT A CCI FRANCE

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article R.711-57 du code de commerce, chaque assemblée générale des établissements du réseau des CCI doit désigner un membre élu suppléant du Président de la CCI pour le remplacer en cas d'empêchement dans les instances de CCI France dans lesquelles il siège.

Conformément à l'article 1.4.1 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne :
« Lors de la séance d'installation de la CCI, ou au plus tard, lors de la séance suivante, l'assemblée générale désigne le suppléant du président au sein des instances de CCI France où celui-ci siège. Dans le cas où le mandat de membre élu du suppléant vient à cesser pour quelque raison que ce soit, un membre élu est désigné en remplacement par l'assemblée générale. Le Président informe l'assemblée générale, chaque fois que nécessaire, de l'activité de CCI France, et des positions adoptées. »

Il est proposé à l'assemblée de désigner Didier CHAPUIS pour suppléer le Président à l'Assemblée Générale de CCI France.

DELIBERATION

VU le Code du Commerce et plus particulièrement son article R 711-57 modifié par le décret n° 2015-536 du 15 mai 2015 qui prévoit la désignation d'un suppléant pour représenter le Président de la CCI Territoriale à l'assemblée générale de CCI France, en cas d'empêchement de ce dernier.

CONSIDERANT l'article 1.4.1 du Règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, relatif à la représentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne dans le réseau consulaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 25 novembre 2021,

DESIGNE Didier CHAPUIS, suppléant du Président CADEVILLE, à l'assemblée générale de CCI France.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	19	30	0	0

3.7 CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

Le règlement intérieur de la CCI de l'Yonne prévoit que la commission des finances soit composée d'au moins **cinq membres élus avec voix délibérative**, choisis en dehors du président de la chambre et du trésorier et de leurs délégataires et des membres du bureau et de la commission consultative des marchés. Toute vacance est immédiatement comblée par l'assemblée générale la plus proche.

Le président de la chambre, le trésorier ou leurs délégataires peuvent participer aux réunions de la commission. Toutefois, ils ne prennent pas part au vote. Le président de la commission est élu par l'assemblée générale qui désigne également parmi les autres membres de la commission un vice-président chargé de le remplacer en cas d'empêchement.

L'article 4.2.2 du Règlement intérieur de la CCI de l'Yonne précise le rôle et les attributions de la commission des finances :

« La commission des finances examine les projets de budget primitif et rectificatif, les projets de budget exécuté et des comptes annuels, préalablement à leur adoption par l'assemblée générale, ainsi que les comptes consolidés. Elle lui présente un compte-rendu synthétique de cet examen sous la forme d'un avis formel consultatif signé du président de la commission ou, le cas échéant, du président de séance. Elle examine dans les mêmes conditions les projets de décision qui lui sont soumis pour avis en application des dispositions du code de commerce. Sont également soumis à son avis les projets de délibération visées par le code de commerce non prévues au budget et ayant une incidence financière significative. Elle doit également se prononcer sur les projets d'acquisitions / cessions immobilières ou mobilières. Toutefois, peuvent être dispensées de cet avis les opérations dont les crédits correspondants ne dépassent pas le montant de 100 000 €. »

De même, l'article 4.2.3 du règlement intérieur décrit le fonctionnement de la commission des finances :

« La commission des finances ne peut valablement se réunir que si au moins trois membres avec voix délibérative sont présents, dont le président de la commission ou le président de séance. Les avis sont pris à la majorité des présents, le président de la commission ou de séance ayant voix prépondérante en cas d'égalité. Les projets de budgets et de délibérations soumis à l'avis de la commission des finances doivent être communiqués par le président de la CCI à chacun des membres, huit jours avant la réunion par tout moyen, y compris par voie dématérialisée. Le président de la commission peut décider de consulter à distance les membres de la commission dans les conditions fixées au présent règlement intérieur sur les délibérations et consultations à distance. L'avis rendu par la commission des finances est transmis au président de la CCI et au(x) commissaire(s) aux comptes. Il accompagne les projets de budgets et de délibérations transmis aux membres de l'assemblée générale en vue de leur adoption. L'avis formel de la commission signé par son président ou le cas échéant par le président de séance est conservé par la CCI et tenu à la disposition des membres de l'assemblée générale et, sur demande, de l'autorité de tutelle et des corps de contrôle. »

Il est proposé à l'assemblée les membres suivants, pour constituer la Commission des Finances :

	Membres élus
Présidente	Florence PICHOL
Membres titulaires	Alain LAPLAUD
	Didier BARJOT
	Clément BAILLY
	Elisabeth LEBEAU-COSTA
	Laurence DERBECQ (VP)
Membres suppléants	Frédérique LECOMTE
	Pascal CHAROT

DELIBERATION

VU le Code du Commerce et plus particulièrement son article A712-32, qui prévoit l'élection de la Commission des Finances par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie, au plus tard lors de la séance d'installation,

CONSIDERANT les articles 4.2.1 à 4.2.3 du Règlement Intérieur de la CCI de l'Yonne, qui détermine respectivement le rôle et les attributions de la commission, ainsi que son fonctionnement,

CONSIDERANT les candidatures recueillies au sein de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 25 novembre 2021,

APPROUVE la composition de la Commission des Finances telle qu'exposée ci-dessus.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	19	30	0	0

3.8 CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

La commission de prévention des conflits d'intérêts examine et donne un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la CCI et l'un de ses membres. Sa saisine peut intervenir à tout moment d'un processus susceptible de générer un tel conflit d'intérêt.

Il convient d'entendre par conflit d'intérêt, toute situation susceptible d'être qualifiée pénalement de prise illégale d'intérêt, ainsi que toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction au sein de la CCI.

La commission est composée d'au moins 4 membres répartis comme suivant :

- au moins 3 membres ayant voix délibérative choisis par l'assemblée générale parmi les élus de la CCI sur proposition du président et/ou du bureau,
- au moins un membre ayant voix délibérative choisi en dehors de la CCI parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales. Cette personne qualifiée peut présider la commission de prévention des conflits d'intérêts.

La commission statue à la demande du président, du directeur général, de tout membre de la CCI ou d'office. Le président de la commission consultative des marchés peut demander au président de la CCI de saisir la commission de prévention des conflits d'intérêt lorsqu'un membre est candidat à un marché qu'elle examine.

De même, les personnels de la CCI qui préparent un contrat ou traitent d'une opération pour le compte de la CCI avec une entité économique dans laquelle un membre détient des intérêts, doivent en informer le directeur général qui peut saisir la commission de prévention des conflits d'intérêts.

Elle rend un avis motivé sur l'existence ou non d'un conflit d'intérêts et préconise en cas d'existence d'un tel conflit au membre de s'abstenir de traiter avec la chambre, ou de se déporter de l'administration de l'opération pouvant créer un conflit d'intérêt ou lui procurer ou conserver un intérêt personnel. L'avis doit viser la déclaration d'intérêts sur laquelle il a été rendu. Il est porté à la connaissance du membre concerné par lettre recommandée avec accusé réception.

Les membres de la CCI doivent s'abstenir de contracter avec la Chambre dans le domaine où ils sont titulaires d'attributions ou de compétences, qu'il s'agisse d'une part d'un pouvoir propre ou issu d'une délégation, détenu de manière exclusive ou partagée avec d'autres, d'autre part d'un pouvoir de préparation ou de proposition de décisions prises par d'autres, sauf lorsqu'ils sont en position d'usager d'un service public géré par la chambre et qu'ils contractent dans les mêmes conditions que les autres usagers. Ils doivent, dans tous les cas, s'abstenir de délibérer sur une affaire à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés.

Il est proposé à l'assemblée générale les membres suivants, pour constituer la Commission de prévention des conflits d'intérêts :

	Membres élus
Présidente - Personne qualifiée	Maître Laure BERTELIN
Membres titulaires	Ghislaine MOREAU
	Sylvie SIDOU
	Pascal BAILLY

DELIBERATION

VU la circulaire du 9 août 1999 relative à la prévention du délit de prise illégale d'intérêt dans les Chambres de Commerce et d'Industrie,

VU la loi n°2010-1463 du 1^{er} décembre 2010 mettant en œuvre la réforme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie

VU les articles 7.2.1 à 7.2.11 du Règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, relatifs à la composition et au fonctionnement de la commission de prévention des conflits d'intérêts.

CONSIDERANT les candidatures recueillies au sein de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 25 novembre 2021,

APPROUVE la composition de la Commission de prévention des conflits d'intérêts telle qu'exposée ci-dessus.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	19	30	0	0

3.9 CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

Il existe au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne une commission consultative des marchés dont les attributions sont celles définies par le code des marchés publics pour ce qui concerne les marchés des établissements publics de l'Etat et dont la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par le Règlement intérieur :

La commission consultative des marchés donne au président, ou à son délégataire, un avis sur le choix du titulaire du marché public passé selon une procédure formalisée, en dehors de ceux qui relèvent du fonctionnement courant de l'établissement et qui font l'objet d'une habilitation donnée par l'assemblée générale au président.

Elle est également consultée pour tout avenant à un marché public passé selon une procédure formalisée dont le montant entraîne une augmentation du montant global du marché supérieur à 10 % pour les marchés de service et de fournitures et à 15% pour les marchés de travaux.

La commission consultative des marchés peut être consultée à l'initiative du président de la CCI pour rendre un avis sur l'attribution d'un marché passé selon une procédure adaptée ou les marchés formalisés relevant du fonctionnement courant de l'établissement.

La commission consultative des marchés est composée de 4 membres titulaires, sur proposition du président de la CCI, par l'assemblée générale parmi ses membres élus.

L'assemblée générale élit le président de la commission consultative des marchés, ainsi que son remplaçant en cas d'empêchement, parmi les membres élus ainsi désignés.

Le président de la CCI peut, sur proposition du directeur général et avec leur accord exprès, demander à l'assemblée générale de désigner également des personnels de la CCI pour siéger à la commission consultative des marchés dans la limite d'un nombre égal ou inférieur à celui des membres élus.

L'assemblée générale peut désigner, dans les mêmes conditions, des membres suppléants pour remplacer les membres titulaires empêchés.

Il est proposé à l'assemblée générale les membres suivants, pour constituer la commission consultative des marchés :

	Membres élus
Président	Kouider HAFID
Membres titulaires	Marie AUBIN (VP)
	Stéphane TURPIN
	Georges CARLIERE
Membres suppléants	Stéphanie LOUAULT
	François-Xavier NAULOT

Le Président invite les élus intéressés par la place de membre suppléant laissée vacante, à se faire connaître auprès de lui ou de la Direction Générale avant la prochaine assemblée générale qui se tiendra en mars 2022.

DELIBERATION

VU le Code du Commerce et plus particulièrement son article A712-32, qui prévoit l'élection de la commission consultative des marchés par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie, au plus tard lors de la séance d'installation,

CONSIDERANT les articles 5.3.1 à 5.3.4 du Règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, relatifs à la composition et au fonctionnement de la commission consultative des marchés,

CONSIDERANT les candidatures recueillies au sein de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 25 novembre 2021,

APPROUVE la composition de la commission consultative des marchés telle qu'exposée ci-dessus.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :				
NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	19	30	0	0

3.10 DESIGNATION DE MEMBRES ASSOCIES

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

La CCI peut désigner des membres associés qui sont choisis parmi les personnes détenant les compétences en matière économique de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI.

Les membres associés sont régis par l'article 1.2.1 du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne.

Les membres associés peuvent siéger, sans les présider, dans les commissions de la CCI autres que les commissions réglementées.

Le président et le trésorier ne peuvent pas déléguer leur signature à un membre associé.

Les membres associés peuvent être désignés pour représenter la CCI dans toutes les instances extérieures auxquelles celle-ci participe lorsqu'ils y sont expressément habilités par un mandat de représentation de l'assemblée générale ou du président.

Ils ne peuvent cependant pas siéger dans des instances ou entités extérieures dans lesquelles sont prises des décisions engageant la CCI sur plan financier, juridique ou contractuel.

Au nombre de 18 maximum, nous vous proposons aujourd'hui pour la continuité immédiate des représentations les personnes suivantes :

MEMBRES ASSOCIES	
Jérôme MARCHAND	« Quarré de Chocolat » à QUARRE-LES-TOMBES
Michel TONNELIER	Président du CIFA – Personne qualifiée
Michel CHAUFOURNAIS	Personne qualifiée
Serge NASSELEVITCH	Personne qualifiée
René CORNET	CEC à NAILLY

Cette liste sera complétée lors de la prochaine assemblée générale.

DELIBERATION

VU l'article R711-3, du Code du commerce, autorisant les CCI à s'adjoindre des membres associés en nombre au plus égal à la moitié des membres élus, désignés parmi des personnalités qualifiées détenant des compétences en matière économique utiles à l'établissement public,

VU l'article R711-4, du Code du commerce, autorisant les membres associés à prendre part aux délibérations avec voix consultative et à représenter les Chambres dans toutes les instances auxquelles celles-ci participent,

VU les articles 1.2.1 à 1.2.3 de la Section 2, du Règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, définissant le rôle, les attributions et les obligations des membres associés.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 25 novembre 2021,

APPROUVE la liste des membres associés telle qu'exposée ci-dessus.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :				
NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	19	30	0	0

3.11 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES PRINCIPALES INSTANCES DEPARTEMENTALES

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

Il est procédé aux désignations des représentations extérieures de la CCI après chaque renouvellement, et en tant que de besoin au cours de la mandature.

Sauf texte particulier qui en dispose autrement, le président désigne, après avis du bureau, et pour les membres du personnel sur proposition du directeur général, les représentants de la CCI auprès des instances et organismes extérieurs. Il informe l'assemblée générale la plus proche de ces désignations qui sont également portées à la connaissance du public, sur le site Internet de la CCI et/ou en annexe du présent règlement intérieur.

Les titulaires d'un mandat de représentation rendent compte au président et au bureau de l'exercice de leur représentation, et le cas échéant, de l'assemblée générale. Ils doivent exercer leur mandat de représentation dans l'intérêt de la CCI, selon les instructions qui leur sont données par le président et ne peuvent prendre une position au nom de celle-ci sans l'accord de ce dernier.

En l'absence d'avis du Bureau, celui-ci n'ayant pu se prononcer sur les propositions de désignations de représentants, l'assemblée générale est sollicitée pour statuer sur ces désignations.

CHAMBRE ECONOMIQUE DE L'YONNE

Cette association à présidence tournante (2 ans) regroupe les 3 consulaires de l'Yonne (CMA, Chambre d'Agriculture et CCI). La finalité est d'organiser des actions/événements commun(e)s.

COMPOSITION CHAMBRE ECO. DE L'YONNE	
Assemblée Générale <i>1 membre</i>	Thierry CADEVILLE
Bureau <i>1 membre</i>	Thierry CADEVILLE

INITIACTIVE 89

Association regroupant les collectivités territoriales, les acteurs économiques, dont les Chambres Consulaires, les banques, les structures d'insertion...

La finalité de cette structure est de financer/accompagner les porteurs de projet.

COMPOSITION INITIACTIVE 89	
Assemblée Générale <i>1 membre titulaire + 1 membre suppléant</i>	Thierry CADEVILLE

Conseil d'administration <i>1 membre titulaire + 1 membre suppléant</i>	Thierry CADEVILLE

Le Président invite les élus intéressés par la place de membre suppléant laissée vacante, à se faire connaître auprès de lui ou de la Direction Générale avant la prochaine assemblée générale qui se tiendra en mars 2022.

CEA - CHAMBRE ECONOMIQUE DE L'AVALLONNAIS

La Chambre Économique de l'Avallonnais est le fruit d'un partenariat entre :

- les collectivités locales du PETR du Pays Avallonnais,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale – Délégation Yonne,
- la Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

Elle accompagne les porteurs de projets et chefs d'entreprises sur l'Avallonnais et le Serein.

COMPOSITION CEA	
Assemblée Générale <i>5 membres</i>	Jérôme MARCHAND
	Yann PICARD
	Thierry CADEVILLE
	François-Xavier NAULOT

Conseil d'administration <i>4 membres</i>	Jérôme MARCHAND
	Yann PICARD
	Thierry CADEVILLE
	François-Xavier NAULOT
Bureau - <i>1 membre</i>	Jérôme MARCHAND

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL intervient pour dire que nous avons l'accord des acteurs et partenaires pour redynamiser la CEA. Aussi, nous devons désigner des représentants afin de pouvoir relancer la structure avant la fin de l'année.

CDET - CENTRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TONNERROIS

La CCI de l'Yonne est membre fondateur de cette association loi 1901 dont la finalité est de soutenir le tissu économique local avec consulaires, ville et Communauté de Communes.

COMPOSITION CDET	
Assemblée Générale <i>4 membres</i>	Alain LAPLAUD
	Thierry CADEVILLE
	Sophie GRCEVIC
	Jérôme MAYEL
Conseil d'administration <i>2 membres</i>	Alain LAPLAUD
	Thierry CADEVILLE

La CCI est l'un des membres fondateurs du centre de formation créé en 1975.

COMPOSITION CIFA – AIF	
Bureau et Conseil d'Administration <i>4 membres</i>	Michel TONNELIER (Membre associé)
	Thierry CADEVILLE
	Didier BARJOT
	Didier CHAPUIS
Assemblée Générale <i>8 membres</i>	Michel TONNELIER (Membre associé)
	Thierry CADEVILLE
	Didier BARJOT
	Didier CHAPUIS
	Michel CHAUFOURNAIS (Membre associé)
	Marc MANDRAY
	Serge NASSELEVITCH (Membre associé)
	Jérôme MAYEL
Conseil de perfectionnement <i>3 membres</i>	Michel TONNELIER (Membre associé)
	Hervé AUBERGER
	Didier BARJOT

MOBIL'ECO

L'Association a pour but de faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi : permis à tarif social, location de véhicule, transport à la demande.

COMPOSITION MOBIL'ECO	
Conseil d'administration	René CORNET

DELIBERATION

CONSIDERANT l'article 1.4.2 du Règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, relatif à la représentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne dans les instances ou entités extérieures.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 25 novembre 2021,

APPROUVE les désignations énoncées dans les structures, présentées ci-dessus.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :				
NOMBRE DE VOTANTS 30	QUORUM 19	POUR 30	CONTRE 0	ABSTENTION 0

4. INFORMATION RELATIVE AUX FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Thierry CADEVILLE, Président

Les services de la CCI sont dirigés par un directeur général, placé sous l'autorité du président de la chambre. Il est chargé de l'animation de l'ensemble des services ainsi que du suivi de leurs activités, de la réalisation de leurs objectifs et du contrôle de leurs résultats dont il rend compte au président.

Il assiste les membres élus dans l'exercice de leurs fonctions. A ce titre, il informe les élus des conditions de régularité dans lesquelles les décisions doivent être prises.

Il a la charge de leur mise en œuvre et contrôle la régularité de toutes les opérations correspondantes. Le directeur général est astreint au devoir de réserve et, dans l'exercice de ses fonctions, au respect du principe de neutralité.

Sur délégation du directeur général de la CCIR de rattachement, le directeur général est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé du personnel placé sous son autorité. Il s'assure du respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Il peut subdéléguer ses pouvoirs à des personnels disposant de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'exercice des responsabilités concernées, ainsi que d'une autonomie décisionnelle suffisante en matière d'hygiène et de sécurité. Dans ce cas, les subdélégations données sont publiées dans les mêmes conditions que celles prévues par le présent règlement intérieur pour les délégations de signature du président et du trésorier.

Thierry CADEVILLE, confirme Jérôme MAYEL dans sa fonction de Directeur Général de la CCI de l'Yonne.

5. CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS POUR L'ANNEE 2022

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL annonce l'organisation en trois séquences d'un séminaire à destinations des élus, afin qu'ils découvrent l'ensemble des activités de la CCI de l'Yonne et élaborent le contrat de mandature.

Jérôme MAYEL invite les élus à consulter avec attention le livret « Les chiffres clefs de l'Yonne » qui leur a été remis ce matin et qui fera l'objet d'une présentation détaillée le 8 décembre prochain.

Séminaires des élus	
<ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 8 décembre de 9h à 12h + déjeuner <i>Hôtel Mercure - RN 6 Lieu-Dit « Le Chaumois » - 89380 APPOIGNY</i> - Lundi 17 janvier - Journée - Lundi 7 février – Demi-journée (après-midi) 	
Réunions de Bureau (Mardi)	
<ul style="list-style-type: none"> - 11 janvier - 8 février - 1^{er} mars - 12 avril - 31 mai 	<ul style="list-style-type: none"> - 21 juin - 13 septembre - 4 octobre - 6 décembre
Commissions des Finances	
<ul style="list-style-type: none"> - 21 avril - 31 mai 	<ul style="list-style-type: none"> - 29 septembre - 4 octobre
Assemblées Générales	
<ul style="list-style-type: none"> - 10 mars - 12 mai 	<ul style="list-style-type: none"> - 16 juin - 20 octobre

6. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT DE LA CCI DE L'YONNE

Thierry CADEVILLE, Président

Après ces formalités, je souhaite prendre la parole pour faire passer quelques messages.

Je veux tout d'abord remercier tous mes colistiers de m'accompagner dans cette aventure et j'associe à ces remerciements l'équipe dirigeante de la CCI au premier rang de laquelle, Jérôme et Tessa qui m'ont aidé à franchir les étapes administratives, précises et nombreuses, mais nécessaires pour en arriver là !

Je salue ceux qui ne sont pas là aujourd'hui, mais qui ont œuvré au fonctionnement de la CCI depuis plusieurs années, à la fois les élus, mais aussi les piliers de la maison.

Je citerai évidemment Josette CARRE (plus de 40 ans passés à la CCI) et dont la CCI sera toujours la maison (même comme résidence secondaire) et pour les élus, le premier d'entre eux, Alain PEREZ, qui s'est battu parfois avec acharnement, toujours avec courage, objectivité, lucidité et pragmatisme, pour « sauver la maison ».

Un mot de présentation sur mon parcours, pour ceux qui ne me connaissent pas.

Né en Bretagne, j'ai passé 40 ans en Alsace.

Je suis arrivé dans l'Yonne il y a près de 20 ans, en 2002, pour prendre la direction de la Cartonnerie Ondulyonne à Bonnard.

J'ai repris un de mes fournisseurs en 2009, pour fonder Algan-Sirec qui œuvre dans le domaine de la manutention.

Je suis devenu chef d'entreprise par pure volonté personnelle. C'est quelque chose qui était fondamentalement ancré en moi.

Etre élu à la CCI m'a d'abord permis de rencontrer d'autres chefs d'entreprise, d'échanger sur des problématiques communes, d'apprécier le travail des permanents de la Chambre en incitant d'autres chefs d'entreprise à bénéficier aussi des actions que proposait la CCI : l'accompagnement à la reprise, la participation à des manifestations comme les RIDY auxquelles j'ai toujours pris part.

Au bout d'une première mandature passée comme élu, j'ai eu l'opportunité de rejoindre le Bureau à un moment particulier de l'histoire des CCI, puisque débutait une ère de baisse drastique des dotations de l'Etat.

J'ai alors véritablement apprécié les moyens et la volonté mis en œuvre avec l'équipe dirigeante de la CCI et les élus pour « retourner le destin » !

Et j'ai partagé cette volonté à 100% !

Le contexte 2021

L'Yonne est une terre de passage, seul 11 élus sur 36 sont nés dans le département; c'est aussi un département où il fait bon vivre et entreprendre !

Depuis 18 mois, nous traversons une pandémie mondiale dont les effets se font sentir sur l'économie.

Dans les difficultés auxquelles sont confrontés les chefs d'entreprise, difficultés renforcées par la pandémie, on trouve :

- La hausse des matières premières et des matières tout court et des coûts de transport ;

- Le rallongement des délais de livraison et la rupture de certaines catégories de composants électroniques et toutes les conséquences de la mondialisation ;
- Et également, de façon générale et dans tous les domaines d'activités : Les difficultés à trouver du personnel et à embaucher !

Nous sommes élus, MAIS des chefs d'entreprise avant tout !

J'ai proposé à deux élues de s'exprimer sur ce sujet, sous plusieurs aspects.

En premier lieu, je demande à **Sylvie RAMISSE**, qui dirige l'Hôtel Normandie à Auxerre et qui est trésorière de la CCI de l'Yonne, de nous présenter rapidement son entreprise et les aides dont elle a bénéficié, dans le cadre de la crise sanitaire.

Intervention de Sylvie RAMISSE, Dirigeante de l'HOTEL NORMANDIE à AUXERRE.

Merci Président,

Je suis Sylvie RAMISSE, membre élue à la CCI de l'Yonne depuis plus de 20 ans, membre du Bureau depuis 11 ans et trésorière.

L'Hôtel Normandie est une grande histoire de famille puisque nous sommes propriétaires depuis 1960 et je suis la deuxième génération. Ma fille nous a rejoints il y a cinq ans en tant que troisième génération et chaque étape de la vie de cette entreprise a permis d'apporter une évolution très importante dans notre secteur. Elle développe beaucoup les réseaux sociaux et s'occupe des ventes en ligne qui représentent aujourd'hui 60% de notre marché.

Nous sommes également rattachés à une coopérative qui regroupe 400 hôtels en Europe, car aujourd'hui il n'est plus possible de rester hôtelier indépendant dans l'environnement économique actuel. Cette centrale nous donne accès à un système de réservation très performant, avec plus de 400 canaux ouverts dans le monde entier. Maintenant, l'hôtellerie travaille essentiellement avec le monde.

En 2018, l'Hôtel Normandie a investi 300 000 euros dans la rénovation des locaux. Nous réalisons des travaux tous les ans pour apporter modernisme et dynamisme à notre entreprise.

En 2020, le secteur du tourisme vit une période difficile et une très forte transformation du métier.

En France, le secteur du tourisme est prépondérant dans l'économie Française. Il représente 8% du PIB de la France et 6,3% du PIB de la Région Bourgogne Franche-Comté.

En 2018, la France a accueilli 90 millions de touristes et se positionne au premier rang mondial.

Sur 18 mois, depuis le début de la crise COVID, nous enregistrons une baisse de 45% du marché européen et 100% du marché à l'international, ainsi qu'une très forte baisse du business liée à l'instauration du télétravail et aux restrictions de circulation.

La semaine dernière les médias ont annoncé une nouvelle vague de contamination en Autriche. Cette information a immédiatement généré une annulation des réservations de nos clients autrichiens.

Aujourd'hui, c'est un secteur toujours en difficulté et il faudra sûrement attendre 2024 pour que le tourisme retrouve une vraie stabilité et un retour à l'international. L'organisation par la France des Jeux Olympiques 2024 est cruciale pour l'avenir économique et touristique dans notre pays.

Cette crise a mis en lumière l'impact des pertes financières du tourisme sur l'économie de la France. Les commerces de centre-ville ont particulièrement été impactés. Les pertes financières correspondent aussi à une

forte baisse du montant de la taxe de séjour collecté et à la baisse des commandes des établissements de notre secteur d'activité à tous nos fournisseurs et filières sous-traitantes.

Concernant les aides apportées aux Cafés-Hôtels-Restaurants, il faut distinguer les trois activités qui n'ont pas perçu les mêmes aides, ni subi les mêmes mesures de restriction d'activité. Contrairement aux bars et restaurants qui ont connu une fermeture administrative, l'hôtellerie est restée ouverte, ce qui a desservi la filière en matière de perception des aides.

Samedi dernier, le Premier Ministre a rappelé l'attribution faite par le gouvernement de 38 milliards d'euros au secteur du tourisme. Il a également annoncé que la crise n'était pas terminée et qu'il était toujours solidaire de notre corporation.

Pendant la crise, de mars 2020 à avril 2021, l'Hôtel Normandie s'est réorganisé et n'a fermé que deux mois. Nous avons réduit l'effectif de personnel au maximum et n'avons pas renouvelé les départs. Nous avons ouvert le plus vite possible avec cette équipe restreinte, car nous n'avions qu'un très petit flux de clientèle et que nous souhaitions pouvoir lui répondre.

Depuis le début de la pandémie, l'Hôtel Normandie a bénéficié des aides suivantes :

- *Nous avons souscrit un PGE en avril 2020, pour 200 000 €,*
- *Nous avons mis en place le chômage partiel, assorti d'une aide à hauteur de 40 000 €,*
- *Nous avons bénéficié de 30 000 € d'exonération de charges sociales,*
- *La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, via le fond régional des territoires nous a accordé une aide de 10 000 € pour un investissement de 40 000 € de travaux dans notre établissement,*
- *La Région Bourgogne Franche-Comté a déployé un fonds d'urgence et nous a donné 5000 €. A noter que, la Région a également versé 710 000 € d'aides au secteur en répondant à 169 sites d'hébergement.*
- *Le gouvernement, via le fond de solidarité, a octroyé 1500 € d'aides aux hôtels et 10 000 € aux restaurants,*
- *Enfin, les pertes étaient tellement importantes dans le secteur de l'hôtellerie que la situation a amené le gouvernement à revoir les modalités et le montant d'attribution des aides. Si nous pouvions justifier de plus de 20% de perte de notre chiffre d'affaires par rapport à l'année 2019, nous pouvions bénéficier d'aides sur un certain plafond de chiffre d'affaires. Dans ce cadre, l'Hôtel Normandie a bénéficié de 51 000 euros soit 7% de son chiffre d'affaires de 2019.*

Au total, sur 18 mois, l'Hôtel Normandie a obtenu 130 000 euros d'aides pour le COVID.

La France est le pays organisateur de la coupe du monde en 2023 et des Jeux Olympiques en 2024. Je suis certaine que le tourisme va repartir. J'ai beaucoup d'espoir car le département de l'Yonne a vraiment une carte à jouer. Nous travaillons déjà sérieusement sur ce sujet, car le département dispose d'une situation géographique prépondérante pour ces manifestations futures.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président invite Stéphanie LOUAULT à présenter son groupe et la problématique à laquelle elle est confrontée dans le secteur de l'industrie.

Intervention de Stéphanie LOUAULT, Dirigeante de l'entreprise REMORQUES LOUAULT à SAINT-FARGEAU.

Bonjour à tous,

Je ne suis pas née dans l'Yonne, je suis arrivée il y a vingt ans pour rejoindre mon mari, héritier d'une entreprise industrielle, « Les remorques Louault », à Saint-Fargeau.

Depuis mon arrivée, nous nous sommes diversifiés en faisant l'acquisition de plusieurs entreprises dans le domaine de la métallurgie. Aujourd'hui, nous fabriquons des véhicules qui transportent des aéronefs pour de

grands groupes tels qu'Airbus ou Dassault, mais également des véhicules pour les armées, en France et à l'étranger. Notre marché recouvre tout ce qui est compliqué, très spécifique.

Le Groupe LOUAULT représente environ 350 salariés et 90 millions de chiffre d'affaires en consolidé.

Je pense que l'industrie dans l'Yonne fait face à un challenge qui s'articule autour d'un seul mot : « pénurie ». Pénurie sur les matières premières et pénurie sur les embauches. Ce sont les deux problématiques auxquelles nous devons faire face.

La matière que nous utilisons le plus est l'acier et son prix a augmenté de façon vertigineuse depuis ces derniers mois. Heureusement, les prix se stabilisent et la Banque de France prédit à deux ans un retour à la normale. Personnellement, je reste sceptique car je m'attends à une hausse de l'inflation.

Le second sujet est la pénurie de main d'œuvre. Nous faisons face à de grandes difficultés pour recruter. Nous avons beaucoup de chance car nous avons du travail. Le préfet disait que nous sommes dans une phase de croissance inespérée. Or, nous avons beau avoir de la croissance et des commandes, si la main d'œuvre manque nous ne pouvons pas produire. Notre carnet de commandes est complet pour les quatorze mois à venir, nous construisons tous les ans pour augmenter nos capacités de production, mais si nous ne trouvons pas de main d'œuvre, nos délais vont s'allonger.

Une des solutions est d'avoir recours à de la main d'œuvre étrangère. Aussi, depuis peu, je me retrouve à faire ce que je n'ai jamais fait : de l'immobilier. J'achète des habitations à Saint-Fargeau que je réhabilite pour loger les salariés. Dans les entreprises de Saint-Fargeau, nous avons une dizaine de travailleurs dit « détachés » C'est un peu un retour en arrière car nous retrouvons la situation qui avait cours lors de la deuxième moitié du vingtième siècle, quand il a fallu héberger les italiens, les espagnols etc. C'est mon cas, mais je ne pense pas parler seulement pour moi. Nous devons vraiment faire face à un virage dans la manière de considérer le personnel.

J'ai dit que nous étions implantés à Saint-Fargeau, or, on m'a souvent dit que nous avions du mal à recruter car c'est un endroit très reculé. Pourtant, nous avons des entreprises à côté de Bourg-en-Bresse, pas de personnel, la Roche-sur-Yon, pas de candidat, à Epône dans les Yvelines, la gare s'arrête en face, pas de personnel non plus. Notre entreprise à Strasbourg pas de candidat non plus. Aujourd'hui, ce n'est ni une question de prix, ni une question de coûts, mais une pénurie de candidats.

Je conclus sur une note un peu pessimiste et polémique, mais tant que nous n'encouragerons pas davantage le travail, nous aurons dans l'industrie et dans d'autres secteurs également des difficultés à recruter.

Merci.

Thierry CADEVILLE, Président

Ma conception du rôle d' élu

Depuis la réforme de 2016, être élu à la CCI c'est faire partie d'un réseau dénommé « CCI France » qui est composé :

- De 126 établissements publics de niveau national, régional et de proximité.

Et des « cousins » à l'international :

- De 123 Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'international (CCIFI) réparties dans 92 pays ;

Il y a 19 implantations des Chambres de Commerce Françaises pour les seuls Etats-Unis qui accueillent 160 000 Français.

Je conçois le rôle d' élu à la CCI d'abord comme un ambassadeur de la marque et de l'institution !

La question à laquelle nous avons parfois à répondre est sans doute celle-ci : « A quoi sert la CCI ? »

Je vous engage donc à avoir en votre possession en permanence le rapport d'activité publié chaque année et qui fournit l'ensemble des actions, services, engagements, moyens, démarches mis en œuvre sur une année par la CCI, pour ses ressortissants.

Le rôle d' élu est aussi de faire le lien entre les entreprises et l'Etat.

Une CCI comme la nôtre a environ 500 rendez-vous de représentation par an !

Je vais vous donner deux exemples précis où notre action pourrait trouver un écho concret.

Le secteur de l'aéronautique est important en France.

Le plus gros site industriel de France est Airbus à Toulouse : 7000 avions en commande pour une production de 1000 avions par an ...

Dans l'Yonne, le Groupement GISAERO compte 18 entreprises du secteur avec près de 1500 salariés et 150 prévisions d'embauche.

Intervention de Dominique VERDUYN, Directeur Général de l'entreprise DAVEY BICKFORD, à HERY

Bonjour à tous,

Je suis chef d'établissement de l'entreprise DAVEY BICKFORD, à Héry, depuis 9 ans, après plusieurs années passées dans l'industrie automobile.

Le site, classé SEVESO, s'étend sur 40 hectares et compte 180 bâtiments. L'entreprise emploie environ 560 salariés. En 8 ans, nous sommes passés de 60 à 200 millions d'euros de chiffre d'affaires. Nous exportons 85 % de la production dans le monde entier par avion et essayons de développer le transport maritime.

L'entreprise est en plein développement, nous avons une croissance de chiffre d'affaires et de personnel. Nous étions confrontés aux problèmes de recrutement sur des qualifications de niche, mais cette problématique tend à se résoudre grâce à la crise COVID qui a poussé nombre de diplômés à s'installer à la campagne, même si dans les services tels que la Qualité nous déplorons toujours un manque de personnel.

Nous produisons presque 20 millions d'initiateurs pyrotechniques par an et 80% de notre activité est dédiée aux mines et carrières.

Une partie de notre production est tournée vers l'activité militaire et l'aéronautique, entre autre des niches comme la fusée Ariane 4 ou pour le Rafale (les sièges éjectables, la découpe de la verrière du pilote en cas d'éjections, les munitions sous les ailes) ...etc. Toutes ces technologies nécessitent de la pyrotechnie, car il y a une déflagration qui permet d'éloigner rapidement les éléments. Nous fabriquons également des feux d'artifice, de la protection bancaire, des détections incendies, des flèches à neige. Notre business est assez diversifié même si la majeure partie de l'activité porte sur les mines et carrières.

L'Australie est un de nos plus gros clients avec l'Amérique du Sud, le Chili et Brésil. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'entreprise a été rachetée par notre plus gros client Chilien et a changé de nom pour devenir « DAVEY BICKFORD ENAEX ».

En 2017, le Préfet de l'Yonne de l'époque, Monsieur MOREAU, nous avait demandé de trouver des solutions pour résoudre des problèmes de recrutement dans la filière. Nous nous étions retrouvés autour de la table,

principalement avec des acteurs de l'aéronautique. C'est à ce moment que nous avons créé GISAERO, Groupement Industriel de la Sous-Traitance Aéronautique.

Dans l'Yonne, des entreprises beaucoup plus grosses travaillent pour l'aéronautique, tel que le groupe FIGEAC à Auxerre, qui est assez connu et qui est en très grande difficulté de par la situation du COVID. On peut malheureusement dire que dans ce secteur beaucoup d'entreprises sont proches du dépôt de bilan, les grands acteurs tels qu'Airbus ou Safran ayant annulé leurs commandes du jour au lendemain. Ces entreprises ont bénéficié du chômage partiel et des aides d'Etat, mais cela n'a pas suffi.

De plus, ce secteur doit à présent faire face au problème de la hausse du prix des matières premières comme la tôle fine et l'acier et ne voit pas de sortie de crise avant 2024.

Nous sommes en droit de nous poser des questions, car j'avais moi-même visité l'entreprise Airbus à Toulouse, qui se targuait d'avoir dix ans de commandes devant elle. Même s'il y a eu une période de crise, toutes les commandes ne sont pas tombées et même s'il n'en reste que la moitié, Airbus était à elle seule en capacité de faire fonctionner toute la filière.

Je pense que toutes ces aides qui ont accompagné la période de crise ont eu un impact négatif sur le secteur, car certaines entreprises ont malheureusement préféré toucher des aides plutôt que de travailler, mettant en difficulté toutes les entreprises de la filière.

Thierry CADEVILLE, Président

Nous avons dans l'Yonne un aéroport avec une piste de 1600 m refaite récemment (2 millions d'euros de travaux de fonds publics) qui est en grande partie freiné dans son fonctionnement, depuis 2018, par des restrictions de la DGAC liées à la présence d'arbres qui pourraient s'avérer gênants pour le trafic aérien.

Plusieurs entreprises de l'Yonne possèdent un avion pour visiter leurs sites (La Fournée Dorée à Bassou, Berner à Saint-Julien-du-Sault, Jovidor, Les Laboratoire Macors...)

Certaines entreprises ne peuvent plus se poser à l'image de Michelin qui possède un Falcon 2000 qui a besoin de plus de 1200 m de piste.

Aujourd'hui, il y a une menace imminente de déclassement en code 2, avec les moyens alloués par la DGAC qui s'en trouveraient réduits d'autant.

Pourtant une nouvelle enquête d'utilité publique a rendu des conclusions favorables à la coupe des arbres (environ 30ha)

L'écologie ne peut être un obstacle à cette action, pour plusieurs raisons selon moi.

Le bois est un matériau de plus en plus demandé : la construction, le meuble, le papier, le chauffage.

La forêt couvre en France 15 millions d'hectares, soit 26% du territoire national. Sa surface s'est accrue d'un tiers depuis 1950 et elle a doublé depuis deux siècles. La forêt s'accroît ainsi chaque année de 30 000 hectares. Elle retrouve aujourd'hui la surface qui était la sienne à la fin du Moyen Age.

Intervention de Laurence DERBECQ, Dirigeante de la SCIERIE DE VERON, à VERON

Bonjour à tous,

J'ai repris en 2010 la scierie de Véron, une institution depuis 1906 sur le territoire Sénonais, qui compte aujourd'hui sept salariés. Le chiffre d'affaires de 800 000 euros, continue de croître.

Notre activité est répartie à 20% de négoce de produits bois et dérivés et 80% de sciage. Pour 40% de notre production sur la scierie, on vend des bois de charpente ou d'aménagement extérieur ou destiné à l'industrie (des bois d'emballage ou de calage).

En 2010, lorsque j'ai racheté l'entreprise, nous étions dans un modèle économique où on poussait davantage l'offre que la demande, car il n'y avait que très peu de demande. Nous sortions de la crise financière, l'environnement économique était un peu morose.

Jusqu'en 2019, nous étions dans une politique d'achat et de vente orientée vers une politique de prix bas, même très bas. Nous naviguions plutôt correctement dans ce schéma économique. Pourtant cette même année naissait en France le mouvement des gilets jaunes et un problème sanitaire commençait à se faire jour sur les résineux.

Dans les pays du Nord de l'Europe, des problèmes sociaux freinaient la production des grosses scieries de résineux. Cette situation est passée relativement inaperçue car la logistique n'était pas enrayée, la vente du bois se poursuivait dans tous les points de vente. La politique était toujours au prix bas. Tout le monde s'en accommodait.

En 2019, la maladie des résineux s'est aggravée en France et l'offre a chuté tandis que la demande et les prix grimpaient. A cette époque, la Chine qui avait bien compris que nous étions consommateurs de prix bas, a ouvert ses canaux d'achat des chênes de médiocre qualité qu'on ne consommait pas en Europe. Cette situation est passée inaperçue, seuls les acteurs de la filière commençaient à être irrités par la stratégie Chinoise qui consistait à acheter du bois cher et à nous vendre du bois très peu cher et de piètre qualité. Cette situation n'a pas évolué jusqu'à l'arrivée de la crise sanitaire.

Toutes les usines de la planète se sont arrêtées, y compris les scieries, avec des stocks de bois relativement bas. Cette situation correspondait à la politique économique et au schéma choisi par les acteurs de la filière. Cette situation était aussi le résultat de la maladie des résineux, des chênes qui partaient en Chine et des usines du Nord qui n'étaient pas à leur capacité de production maximum.

L'équilibre était instable. Nous avons tous été malades en même temps. Nous avons tous arrêté nos usines en même temps et quand l'activité a commencé à reprendre, nous pensions qu'avec le vaccin nous pourrions redémarrer assez vite. Les USA et la Chine ont soutenu la demande en versant des aides aux ménages pour faire des travaux.

En terme de bois les stocks étaient au plus bas, nous avons soutenu la demande. Immédiatement, et c'est là que nous avons fait l'erreur de parler tout de suite de « pénurie ». Les gens ont eu peur et ont commandé en grande quantité, faisant exploser la demande. La logistique s'est enrayée et nous n'avons pas su mobiliser et nous ne savons toujours pas mobiliser le bois aux bons endroits de la planète, dans la bonne qualité. La logistique de transport, la main d'œuvre, trouver des containers à prix correct, tout cela s'est enrayé.

C'est là où la problématique du bois est un peu différente de celle qui touche les autres matières premières. Nous, forestiers, intervenants de la filière, nous avons actuellement du mal à parler de « pénurie de bois ». Pour nous, c'est surtout un problème de logistique et de saturation des usines de fabrication.

Je peux vous rassurer, le fret et la planète sont parfaitement capables d'assurer la demande qu'on leur fait actuellement. Nous disposons de suffisamment de chênes pour réparer Notre Dame de Paris et assez de bois

pour couvrir toute la demande. Mais nous sommes coincés pour mobiliser cette matière pour toutes les raisons vues précédemment.

Aujourd'hui le constat que nous pouvons faire, c'est que la scierie de Veron va plutôt bien. Nous avons même réussi à recruter. Ce qui est gênant, c'est que les prix hauts vont perdurer. Ils se tassent un peu mais un nouveau phénomène de protectionnisme sur la Chine et dans quelques mois nous aurons la même chose sur la Russie. Ces deux pays sont en train de fermer leurs frontières. Les Chinois sont en train d'anticiper le manque de bois.

Nous allons donc à nouveau subir une secousse sur l'offre et comme les Chinois payent toujours plus ils vont réussir à mobiliser la matière. Nous ne pouvons pas en vouloir à l'industrie de la planète de vouloir faire du business. Mais je crains que cela ne se complique encore au niveau mondial, que les tensions ne s'apaisent pas tout de suite.

Au niveau du bois, nous devrions changer notre vocabulaire. Il y a de l'attente, des délais, mais pas de pénurie. Nous avons beaucoup de forêts patrimoniales ou de culture en France. Nous sommes loin d'être dépourvus de bois. La forêt représente 31% de notre territoire et sur les 31%, un quart seulement est géré par l'Etat et ses déclinaisons. L'Etat a parfaitement pris conscience que c'est un bien partagé, d'utilité publique et cette forêt qui nous appartient est parfaitement entretenue. Nous savons mobiliser la matière, nous savons planter pour l'avenir. Mais avec un quart qui appartient au domaine public, cela veut dire aussi qu'il y a trois quarts de forêt qu'on ne maîtrise pas.

Or, ce sont ces trois quarts qui pourraient représenter une bouffée d'air sur la filière. Ces bois sont principalement des forêts de placement au même titre que l'immobilier, avec une fiscalité avantageuse et qui ne sont pas entretenues. Les propriétaires les gardent car la qualité est médiocre et les bois ne valent pas grand chose.

Comme on a vu la consommation de bois s'emballer on a du mal à échanger avec un certain nombre d'acteurs du milieu environnemental. Il est très difficile d'échanger sans s'emporter. C'est dommage car en mobilisant la matière plus près de chez nous, nous pourrions absorber la demande. Nous sommes en capacité de réagir au niveau local mais nous n'arrivons pas à le faire. C'est seulement une problématique d'échanges avec les interlocuteurs.

Je vous remercie de votre attention.

Thierry CADEVILLE, Président

En conclusion, si on ne coupe pas les arbres à Branches, c'est plutôt pour une raison politique ou par pression des riverains ?

Si vous allez de Branches à Auxerre par la D31, prenez garde en arrivant à Perrigny, il y a un important chantier depuis 2 ans : on fait des coupes forestières importantes ...

Si l'on ne peut prendre l'avion, ...prenons le train !

Cet article lu sur le site de la SNCF :

La ligne Paris-Lyon est l'axe le plus parcouru d'Europe.

Actuellement sur le tronçon le plus circulé de la ligne, défilent chaque jour 240 trains. C'est la ligne à grande vitesse la plus empruntée d'Europe. Elle représente un tiers du trafic TGV national et accueille par ailleurs des liaisons transeuropéennes majeures, avec l'Espagne, l'Italie et le Nord de l'Europe.

Déjà très fréquenté, cet axe est amené à l'être encore davantage dans les années à venir. Or, dans sa configuration actuelle, elle atteint le maximum de ses capacités. Et avec l'ouverture à la concurrence, un

renforcement de la demande de circulation de la part de nouveaux opérateurs est attendu. Il est donc clair que la ligne doit augmenter ses capacités d'accueil.

240 trains passent par l'Yonne chaque jour !

Combien s'arrêtent ?

Il faut cesser cette parfaite injustice !

Les impôts des Icaunais contribuent à payer les 270 000 employés d'une société anonyme à capitaux publics.

Le TGV doit s'arrêter dans l'Yonne : Peu importe où ! A Migennes, à Sens ou à Saint-Florentin.

Mais il doit permettre aux Icaunais de voyager à grande vitesse vers le Nord ou le Sud.

Je rappelle qu'une gare TGV est toujours un facteur de désenclavement pour sa ville, ses commerces, ses entreprises, ses services, etc. ...

Elle permettrait aussi de faciliter l'accès de l'Yonne à des salariés dont nous avons tous besoin.

Ces deux dossiers et quelques autres seront abordés dans le cadre du « Contrat de mandature 2002-2026 » que nous aurons prochainement à bâtir.

Les entreprises sont une composante essentielle des forces vives du pays qui génèrent la valeur ajoutée et le PIB de la France !

N'oublions pas que nous sommes la sixième puissance économique mondiale...derrière quelques géants...et la deuxième puissance européenne derrière l'Allemagne.

Dans l'immédiat, je vous donne rendez-vous pour un premier séminaire le 8 décembre prochain.

Je vous remercie pour votre attention.

Thierry CADEVILLE, invite les élus présents dans la salle à prendre la parole.

Intervention d'ALAIN LAPLAUD, dirigeant de l'entreprise MANNESMANN PRECISION TUBES à SAINT-FLORENTIN

Bonjour, Alain LAPLAUD, dirigeant de l'entreprise, MANNESMANN Précision Tubes à Saint-Florentin. Je voulais compléter l'intervention de Stéphanie LOUAULT en abordant la question de l'évolution du coût de l'énergie et adresser ce message à Monsieur le Préfet, même s'il a dû nous quitter avant la fin de cette assemblée.

Je travaille dans l'industrie, plus précisément la métallurgie. MANNESMANN est un groupe Allemand qui détient des usines en France et en Allemagne. A Saint-Florentin, le prix de l'électricité est passé de 60 à 140 € du Mégawatheure et la facture de 180 000 € à 400 000 € par mois en octobre, avec le même niveau de production. Notre fournisseur d'électricité est EDF.

En Allemagne, le coût de l'électricité a pris la même orientation mais l'Etat a accompagné les industries pour absorber le surcoût de l'énergie via une adaptation des taxes.

Tout le monde à en tête l'épisode ASCOVAL, dont la situation a été visible grâce à sa médiatisation. Or, sachez que nous risquons de vivre la même chose dans l'Yonne. Demain, les actionnaires Allemands peuvent décider de transférer la production en Allemagne, tant que le coût de l'électricité restera aussi élevé.

Parallèlement nous subissons une hausse du coût des matières premières. Le MEPS, index de valorisation de l'acier plat est passé de 400 à 1200, sachant qu'en 2008, il avait atteint 800 à son maximum. L'industrie a absolument besoin d'être accompagnée par l'Etat.

Thierry CADEVILLE, Président

Je m'étonne que les prix aient autant augmenté, dans la mesure où une grande partie de l'électricité produite est d'origine nucléaire. Je ne suis pas certain qu'il y ait des raisons majeures d'avoir doublé les prix de ce qui sortait de nos réacteurs nucléaires.

Alain LAPLAUD, Dirigeant de l'entreprise MANNESMANN PRECISION TUBES

L'énergie est à présent plus compétitive en Allemagne qu'en France, notamment grâce au soutien de l'Etat aux entreprises Allemandes. L'augmentation du prix de l'électricité n'est pas indexée sur le coût de production mais lié à la libéralisation du marché de l'énergie.

Thierry CADEVILLE, Président

Je dois rencontrer le Préfet très prochainement et c'est un sujet que nous aborderons.

7. INFORMATIONS DIVERSES

1. Bilan des RIDY 2021

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL remercie les élus qui ont participé aux Rencontres industrielles de Bourgogne Franche Comté (RIDY), organisées par la CCI de l'Yonne, le 9 novembre dernier.

Il se réjouit du caractère exceptionnel de l'évènement, tant en terme de fréquentation, avec un record de 2200 visiteurs sur la journée, qu'en terme de félicitations adressées par les exposants et entrepreneurs, à Christine JAN qui pilotait l'évènement.

Jérôme MAYEL précise que cette manifestation est un bel exemple du rôle des CCI dans l'économie du territoire.

2. Semaine de la création d'entreprise

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Cette semaine la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Bourgogne Franche-Comté et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale organisent une semaine de la création d'entreprise.

Dans l'Yonne, cet évènement se déroulera demain à Sens, sous la forme de rendez-vous thématiques avec 16 partenaires qui ont répondu présents et accueilleront les porteurs de projet pour les accompagner sur des thématiques telles que la comptabilité, le droit et bien d'autres domaines.

3. Le Zoom de l'orientation

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL invite Emmanuel DUBOIS à présenter le Zoom de l'orientation, qui se tiendra le vendredi 3 décembre, à l'AMPHI, à Sens.

Emmanuel DUBOIS, membre élu de la CCI de l'Yonne

Autre époque, autres méthodes, autres moyens. Je pense que l'époque où nous pouvions travailler seul est révolue. Aussi, demain, avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, nous allons réfléchir à la formation, pour qu'il y ait à l'avenir des employés dans nos entreprises, nos usines, nos hôtels, nos magasins. Pour cela, il faut que la formation corresponde aux besoins des entreprises du territoire.

La CCI de l'Yonne a pu fonctionner seule à une époque, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Le travail qui a été fait avec l'AMPHI et l'implantation de l'EGC est très important. Demain nous aurons une conférence de presse avec Hervé AUBERGER, Marie-Louise FORT, Clarisse QUENTIN et Madame le Député pour promouvoir le Zoom de l'orientation.

Cette manifestation est un évènement essentiel car il augure de ce travail en commun qui doit permettre de réfléchir à la formation, non plus de façon isolé, c'est une méthode révolue, mais de façon groupée. Nous avons un territoire à défendre et nous allons essayer de le défendre du mieux possible et via la communication.

J'ai accepté de faire partie de cette mandature à une condition, celle d'une plus grande intervention et participation, notamment dans l'économie qui va mal, car je pense qu'il y a un vrai travail de prévention à réaliser. Nous ne pouvons pas laisser les entreprises mourir. Nous, chefs d'entreprises de toutes tailles, sommes tous un jour ou l'autre soumis au risque de faire face à des difficultés.

Nous devons faire de la prévention dans la formation et de l'information avec les Tribunaux de Commerce et les administrateurs, car nous intervenons souvent au dernier moment et c'est la plupart du temps catastrophique.

Quant à la partie formation, dont nous avons la charge avec Hervé AUBERGER, nous devons essayer d'être très présents et très pertinents en amont. Si nous arrivons, sur notre territoire, à donner envie aux étudiants de venir travailler dans nos entreprises en adaptant la formation, nous garderons nos enfants dans l'Yonne.

Nous sommes proches de grandes métropoles, il faut que nous puissions garder ce "Zoom de l'orientation", qui était jusqu'en 2016 à l'initiative des Chambres de Commerce. Cette nouvelle organisation collégiale nous permettra d'avoir d'autant plus d'impact et de force.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président donne rendez-vous aux élus pour le séminaire qui aura lieu le 8 décembre prochain à Appoigny.

Le Président CADEVILLE remercie les membres présents et lève la séance à 12h15.

Thierry CADEVILLE
Président de la CCI de l'Yonne



Ghislaine MOREAU
Secrétaire de la CCI de l'Yonne

